

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2018

Absents : Rachel NACHON donne pouvoir à Jean-Paul PECAUD, Paul CORNU donne pouvoir à Maryse VIPREY, Nathalie NUCIT absente excusée

Convocation : 29 mars 2018

Secrétaire : Marie-Hélène QUINNEZ

Début de séance : 20h00

Approbation du compte rendu du précédent conseil

1) Comptes des gestion 2017 – Budget communal et budgets annexes

Après délibération, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide la concordance des comptes de gestion du receveur municipal avec les comptes administratifs 2017.

2) Budget primitifs 2018

• Budget primitif communal 2018

Fonctionnement : Dépenses : 460 999.48 €
Recettes : 336 100.00 €
Investissement : Dépenses : 119 416.67 €
Recettes : 177 218.74 €

• Budget primitif Lotissement 2018

Fonctionnement : Dépenses : 0.00 €
Recettes : 445.70 € (résultat reporté)
Investissement : Dépenses : 0.00 €
Recettes : 0.00 €

• Budget primitif CCAS 2018

Fonctionnement : Dépenses : 1 200.00 €
Recettes : 500.00 €
Investissement : Dépenses : 3 150.00 €
Recettes : 2 050.00 €

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve le budget primitif principal et les budgets primitifs lotissement et CCAS.

• clôture des activités Assainissement au 31 décembre 2017 et transfert des résultats constatés en fonctionnement et en investissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants constatés

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les activités Assainissement et Eau ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Comme la réglementation en vigueur en prévoit la possibilité, il est proposé au Conseil municipal de transférer les résultats tels qu'ils apparaissent au compte administratif 2017.

Budget assainissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	
I - CONSTATATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
DEFICIT REPORTE (001) A	EXCEDENT REPORTE (001) D 26 272.40
(indiquer le résultat d'investissement reporté de la gestion 2016 sur 2017 - déficit en dépenses ou excédent en recettes)	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT B 6 205.00	RECETTES D'INVESTISSEMENT E 10 700.45
(indiquer les réalisations de l'exercice)	
TOTAL DEPENSES C = A + B 6 205.00	TOTAL RECETTES F = D + E 36 972.85
RESULTAT 2017 D'INVESTISSEMENT 30 767.85	G = F - C
II - INTEGRATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT CONSTATE AU BUDGET PRINCIPAL	
Le résultat constaté vient corriger lors d'une étape budgétaire (BP-DM) le résultat du budget principal au compte 001.	
III - OPERATION DE TRANSFERT DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CAGB (2 cas de figure)	
1) Si G est négatif (total Dépenses > total Recettes = Déficit d'investissement) prévision budgétaire à effectuer en recettes au compte 1068 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) => Etablissement d'un titre à l'encontre de la CAGB au compte 1068.	
2) Si G est positif (total Recettes > total Dépenses = Excédent d'investissement) prévision budgétaire à effectuer en dépenses au compte 1068 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) => Etablissement d'un mandat au profit de la CAGB au compte 1068 dans la limite du solde créditeur du compte 1068 constaté au compte de gestion (complété par un mandat au compte 1021 si insuffisant)	

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
I - CONSTATATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
DEFICIT REPORTE (002) A	EXCEDENT REPORTE (002) D 30 259.00
(indiquer le résultat d'investissement reporté de la gestion 2016 sur 2017 - déficit en dépenses ou excédent en recettes)	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT B 44 888.29	RECETTES DE FONCTIONNEMENT E 51 042.10
(indiquer les réalisations de l'exercice)	
TOTAL DEPENSES C = A + B 44 888.29	TOTAL RECETTES F = D + E 81 301.10
RESULTAT 2017 DE FONCTIONNEMENT 36 412.81	G = F - C
II - INTEGRATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU BUDGET PRINCIPAL	
Le résultat constaté vient corriger lors d'une étape budgétaire le résultat du budget principal au compte 002.	
III - OPERATION DE TRANSFERT DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CAGB (2 cas de figure)	
1) Si G est négatif (total Dépenses > total Recettes = Déficit de fonctionnement) prévision budgétaire à effectuer en recettes au compte 778 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) => Etablissement d'un titre à l'encontre de la CAGB au compte 778.	
2) Si G est positif (total Recettes > total Dépenses = Excédent de fonctionnement) prévision budgétaire à effectuer en dépenses au compte 678 lors d'une étape budgétaire (BP - DM) => Etablissement d'un mandat au profit de la CAGB au compte 678.	

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- **donne son accord** pour la clôture des activités Assainissement au 31 décembre 2017,
 - **autorise** le transfert des résultats constatés en fonctionnement et en investissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à hauteur des montants constatés,
 - **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au transfert de ces résultats.
- Affectation des résultats

Le Maire annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2017 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 178 659.39 € et un déficit d'investissement de 88 569.92 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice, intégrant les résultats du budget assainissement pour son transfert à la CAGB.

Budget	Résultat fonctionnement	Résultat investissement	RAR recettes – RAR dépenses	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement 002 recettes	Solde d'exécution d'investissement reporté 001 dépenses
commune	+ 178 659.39 €	- 88 569.92 €	0.00 €	-	-	-
assainissement	+ 36 412.81 €	+ 30 767.85 €	0.00 €	-	-	-
BP 2018	+ 215 072.20 €	- 57 802.07€	0.00 €	57 802.07 €	157 270.13 €	57 802.07 €

Le Maire propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 57 802.07 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2017, soit 157 270.13 € €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2018, au compte 002.

Le reversement à la CAGB des résultats d'exercice 2017 des budgets eau et assainissement se fera par l'émission d'un mandat de 36 412.81 € au compte 678 en fonctionnement et d'un mandat de 30 767.85 € au compte 1068 en investissement.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal approuve cette affectation de résultats.

3) Urbanisme

- Point sur les dossiers en cours

DP 025 631 18 C0001 – Jérôme MONGREVILLE – Aux Valimbelles – Construction muret et clôture – En cours d'instruction

- Point sur la ferme MOUREY

L'architecte Marcel BATY a déposé en mairie des compléments et modifications de son projet de permis de construire. Le dossier a été transmis au Secrétaire Général du Préfet du Doubs pour concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France.

4) Rapports des commissions et délégations

- Le nettoyage de printemps a été réalisé le 4 avril au matin sans la participation des élèves des écoles en raison de mauvaises conditions météorologiques
- La cérémonie du 8 mai 1945 se déroulera au Monument aux Morts à 11h45 et sera suivi du verre de l'amitié à la salle de convivialité
- SIVOS : Le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 ont été votés à l'unanimité. L'inspection académique du Doubs a validé les nouveaux horaires sur 4 jours pour la rentrée 2018/2019 mais le syndicat est en attente de l'accord officiel concernant le transport scolaire.

5) Questions diverses

- Proposition de mutuelle communale AXA : Une réunion d'information s'est déroulée à BUSY. Les personnes intéressées sont en attente de proposition de tarifs
- Projet de fusion BUSY / VORGES : En attente de concertation entre les élus des deux communes
- Lotissement les Valimbelles : Le Maire informe le conseil de la demande des propriétaires du lotissement de rétrocession de la voirie. Celle-ci ne pourra se faire qu'après réfection de la voirie (enrobés, candélabres, étanchéité des réseaux). Le Maire se rapproche du service du droit des sols de la CAGB afin de connaître les démarches à suivre.
- Suite à de nouveaux cambriolages à VORGES, la gendarmerie appelle à la vigilance.

Fin de séance : 21h45